

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 08-1023 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2023-2030 DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ**, en conformité avec l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. Q-2, (« LQE ») qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 à 19h30 au Centre administratif de la MRC, le conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement 08-1023 édictant le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC de Brome-Missisquoi*. Ce règlement, de même que le *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC de Brome-Missisquoi* entrent en vigueur le 23 octobre 2023.

Conformément à l'article 53.20.3 al. 2 LQE, la MRC rend publics, sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, le PGMR ainsi qu'un sommaire de ce plan et un avis de son entrée en vigueur. Ledit PGMR est disponible dans sa version intégrale, en annexe dudit règlement. Un sommaire du plan accompagne le présent avis public à titre d'annexe.

Ce règlement, le PGMR dans sa version intégrale et le sommaire de ce plan peuvent être consultés par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements>. Le sommaire du PGMR peut également être consulté en annexe au présent avis public.

Toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ces documents au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce VINGT-TROISIÈME (23e) jour d'octobre de l'année DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023).

Le greffier,

David  
Legrand

Signature  
numérique de  
David Legrand  
Date : 2023.10.23  
15:59:25 -04'00'

David Legrand, avocat